

# **CAHIER SPECIAL DES CHARGES**

**DU MARCHE PUBLIC DE**

## **FOURNITURES**

**AYANT POUR OBJET**

**“FOURNITURE DE VELOS DE SOCIETE  
DESTINES AUX MEMBRES DU PERSONNEL  
DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT”-**  
**2018D0409**

## **PROCÉDURE NÉGOCIÉE SANS PUBLICATION** **PRÉALABLE**

Selon l'article 42, § 1, 1° a

**Pouvoir adjudicateur**

**Bruxelles Environnement**

**Auteur de projet**

**Bruxelles Environnement , Olivia De Vos**  
**Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles**

**Table des matières**

<b>I. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES .....</b>	<b>5</b>
I.1 DESCRIPTION DU MARCHÉ .....	5
I.2 IDENTITE DE L'ADJUDICATEUR .....	5
I.3 PROCEDURE DE PASSATION .....	5
I.4 FIXATION DES PRIX.....	6
I.5 MOTIFS D'EXCLUSION ET SELECTION QUALITATIVE .....	6
I.6 FORME ET CONTENU DES OFFRES.....	7
I.7 DEPOT DES OFFRES.....	8
I.8 OUVERTURE DES OFFRES.....	8
I.9 DELAI DE VALIDITE .....	8
I.10 CRITERES D'ATTRIBUTION.....	8
I.11 VARIANTES .....	9
I.12 OPTIONS.....	9
I.13 CHOIX DE L'OFFRE .....	10
<b>II. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES .....</b>	<b>11</b>
II.1 FONCTIONNAIRE DIRIGEANT .....	11
II.2 SOUS-TRAITANTS.....	11
II.3 ASSURANCES .....	12
II.4 CAUTIONNEMENT .....	12
II.5 CLAUSE DE REEXAMEN : REVISIONS DE PRIX.....	13
II.6 DELAI DE LIVRAISON.....	13
II.7 DELAI DE PAIEMENT.....	13
II.8 DELAI DE GARANTIE.....	14
II.9 RECEPTION PROVISOIRE .....	14
II.10 RECEPTION DEFINITIVE.....	14
II.11 RESSORTISSANTS D'UN PAYS TIERS EN SEJOUR ILLEGAL .....	14
II.12 REMUNERATION DUE A SES TRAVAILLEURS .....	15
<b>III. DESCRIPTION DES EXIGENCES TECHNIQUES.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE.....</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXE B : INVENTAIRE.....</b>	<b>28</b>

**Auteur de projet**

Nom : Bruxelles Environnement  
Adresse : Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles  
Personne de contact : Madame Olivia De Vos  
Téléphone : 02/435 4804  
E-mail : odevos@leefmilieu.brussels

**Réglementation en vigueur**

1. Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures.
2. Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures.
3. Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures.
4. Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures.
5. Règlement général pour la protection du travail (RGPT), Loi sur le bien-être et Code du bien-être au travail.
6. Loi du 11 février 2013 prévoyant des sanctions et des mesures à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

**Dérogations, précisions et commentaires**

Néant

**Respect de l'environnement**

Tout document, support ou autres types d'outils seront produits, dans la mesure du possible, dans le respect des principes de l'éco-consommation (papier recyclé, impression recto-verso, usage de matériel durable, etc.). Ceci est valable pour toutes les actions proposées. Le souci du respect de l'environnement doit être présent en permanence dans toutes les actions qui seront proposées par le soumissionnaire. Il s'agit d'assurer la cohérence quant à l'image de Bruxelles Environnement et de sa Ministre auprès des partenaires extérieurs et de la population.

**TRÈS IMPORTANT - SIGNATURE DE L'OFFRE**

L'article 44, §1, de l'arrêté royal du 18 avril 2017 stipule que l'offre doit être signée par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire.

Le pouvoir adjudicateur souhaite attirer l'attention des soumissionnaires sur trois remarques essentielles relatives à cette disposition légale :

1° Lorsque l'offre est déposée par une personne morale : selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat (voyez à cet égard les arrêts n° 199.434, 227.654, 227.807, 228.781 et 232.024), la signature d'une offre dans le cadre d'un marché public ne relève pas de la gestion journalière.

Par conséquent, un administrateur délégué (c'est-à-dire un administrateur auquel a été confié le pouvoir de gestion journalière) ou toute autre personne à qui a été confiée la gestion journalière n'est, en tant que délégué à la gestion journalière, pas compétent pour signer une offre ou donner procuration à une autre personne pour signer une offre relative à un marché public et ce, même s'il est expressément prévu dans les statuts de la personne morale que la signature d'une telle offre relève de la gestion journalière.

Le pouvoir adjudicateur insiste sur l'importance pour les soumissionnaires de consulter la loi et les statuts de la personne morale afin de déterminer la ou les personne(s) disposant du pouvoir de représentation en la matière.

Une offre non signée ou signée par une personne qui n'est pas compétente pour représenter le soumissionnaire doit en principe être écartée.

2° Lorsque l'offre est déposée par un groupement d'opérateurs économiques : l'obligation de

signature de l'offre par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire, s'applique à chaque participant. L'offre même doit donc obligatoirement être signée par au moins un représentant de chaque participant, ou par un mandataire de l'association, qui a le pouvoir de représenter chaque membre, et qui doit obligatoirement signer en qualité de mandataire de l'association, et non pas uniquement en qualité de représentant d'un des membres du groupement.

3° Lorsque le pouvoir adjudicateur impose l'introduction d'une offre électronique, celle-ci doit être signée électroniquement par la ou les personne(s) compétente(s) ou habilitée(s) à engager le soumissionnaire. Une signature scannée sur un document joint à l'offre électronique n'a aucune valeur à l'égard de l'article 44, §1, de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

## I. Dispositions administratives

Cette première partie se rapporte à la réglementation relative à la passation d'un marché public jusqu'à la désignation de l'adjudicataire.

Les dispositions contenues dans cette partie se rapportent à la loi du 17 juin 2016 et à l'arrêté royal du 18 avril 2017 et leurs modifications ultérieures.

### I.1 Description du marché

**Objet des fournitures :** Fourniture de vélos de société destinés aux membres du personnel de Bruxelles Environnement.

**Commentaire :** Bruxelles Environnement veut organiser un marché selon la législation liée aux marchés publics, en tenant compte de l'aspect durabilité.

Par ailleurs, une extension du parc de vélos est aussi une bonne chose par rapport à l'intérêt de réduire les émissions de CO2. L'objectif est de limiter les déplacements en voiture et de donner la priorité au vélo, en gardant à l'esprit l'impact sur l'environnement

**Lieu de livraison :** Parc de Woluwe, avenue du Parc de Woluwe 68 à 1000 Bruxelles

Le marché est divisé en lots comme suit :

**Lot 1 "Vélos pliants"**

**Lot 2 "Vélos électriques"**

**Lot 3 "Vélos de ville"**

### I.2 Identité de l'adjudicateur

Bruxelles Environnement  
Avenue du port 86C/3000  
1000 Bruxelles

### I.3 Procédure de passation

Conformément à l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) de la loi du 17 juin 2016, le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

La procédure se déroule en phases successives afin de réduire progressivement le nombre d'offres à négocier.

---

## I.4 Fixation des prix

Le présent marché consiste en un marché à bordereau de prix.

Le marché à bordereau de prix est celui dans lequel les prix unitaires des différents postes sont forfaitaires et les quantités, pour autant que des quantités soient déterminées pour les postes, sont présumées ou exprimées dans une fourchette. Les postes sont portés en compte sur la base des quantités effectivement commandées et mises en œuvre.

---

## I.5 Motifs d'exclusion et sélection qualitative

Le formulaire d'offre doit être accompagné des pièces suivantes :

### **Situation juridique du soumissionnaire (motifs d'exclusion)**

\* Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris le dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation ou de réception des offres, conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où les employés sont établis.

\* En application de l'article 62 §2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

\* Une attestation confirmant que le candidat ou le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale des travailleurs indépendants, le cas échéant.

\* En application de l'art. 63 de l'AR du 18 avril 2017, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Pour un candidat ou soumissionnaire belge cela concerne le respect des obligations fiscales auprès du SPF Finances.

\* En application de l'art. 63 §2 de l'AR du 18 avril 2017, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

\* Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent dont il résulte que le soumissionnaire :  
- n'est pas en état de faillite ou de liquidation ;  
- n'a pas fait l'aveu de sa faillite et ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire.

\* Le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation de non-faillite à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

### **Capacité économique et financière du soumissionnaire (critères de sélection)**

Non applicable.

### **Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire (critères de sélection)**

Non applicable.

---

## I.6 Forme et contenu des offres

Le soumissionnaire établit son offre en néerlandais ou français et complète l'inventaire sur le modèle annexé au cahier des charges le cas échéant. Si le soumissionnaire établit son offre sur d'autres documents que le formulaire prévu, il supporte l'entière responsabilité de la parfaite concordance entre les documents qu'il a utilisés et le formulaire.

Tous les documents établis ou complétés par le soumissionnaire ou son mandataire sont datés et signés par celui-ci.

Lorsque l'offre est signée par un mandataire, celui-ci mentionne clairement son (ses) mandant(s). Le mandataire joint à l'offre l'acte authentique ou sous seing privé qui lui accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration.

Toutes ratures, surcharges et mentions complémentaires ou modificatives, tant dans l'offre que dans ses annexes, qui seraient de nature à influencer les conditions essentielles du marché, telles que les prix, les délais, les conditions techniques, doivent également être signées par le soumissionnaire ou son mandataire.

Les prix doivent toujours être exprimés en euro.

### **Documents à joindre**

Le soumissionnaire joint à son offre :

- Le formulaire de soumission, dûment complété, daté et signé, accompagné de l'inventaire ;
- Les documents éventuellement demandés dans le cadre des motifs d'exclusion ou la sélection qualitative ;
- En cas d'association momentanée ou de groupement sans personnalité juridique, l'engagement solidaire des personnes physiques ou morales ainsi que la désignation du représentant de l'association vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ;
- Copie de l'acte authentique ou sous-seing privé accordant le pouvoir de signature de l'offre et/ou de représentation du soumissionnaire ou, à défaut, l'indication du numéro des annexes du Moniteur belge qui a publié ce(s) pouvoir(s).

---

## I.7 Dépôt des offres

L'offre est établie sur papier et est glissée sous pli définitivement scellé mentionnant le numéro du cahier des charges (2018D0409) ou l'objet du marché et les numéros des lots. Elle est envoyée par service postal ou remise par porteur.

L'offre doit être adressée à :

Bruxelles Environnement  
Division Facilities et Patrimoine Immobilier  
Madame Olivia De vos  
Avenue du port 86C/3000  
1000 Bruxelles

Le porteur remet l'offre à Madame Olivia De vis personnellement ou dépose cette offre dans la boîte prévue à cette fin à l'adresse reprise ci-dessus.

La date et l'heure limites d'introduction des offres seront mentionnées dans la lettre d'invitation à présenter une offre.

Le pouvoir adjudicateur a choisi de ne pas faire usage des moyens de communication électroniques (E-Tendering) et d'appliquer la mesure transitoire prévue à l'article 129 de l'arrête royal du 18 avril 2017.

Par l'introduction d'une offre, les soumissionnaires acceptent sans condition le contenu du cahier des charges et des autres documents relatifs au marché, ainsi que le respect de la procédure de passation telle que décrite dans le cahier des charges et acceptent d'être liés par ces dispositions.

Lorsqu'un soumissionnaire formule une objection à ce sujet, il doit communiquer les raisons de cette objection au pouvoir adjudicateur par écrit et par courrier recommandé dans les 7 jours calendrier après la réception du cahier des charges.

---

## I.8 Ouverture des offres

Il n'y a pas d'ouverture des offres en séance publique.

---

## I.9 Délai de validité

Le soumissionnaire reste lié par son offre pendant un délai de 90 jours de calendrier, à compter de la date limite de réception des offres.

---

## I.10 Critères d'attribution

Les critères suivants sont d'application lors de l'attribution du marché :  
Ces critères d'attribution valent pour tous les lots :

N°	Description	Pondération
1	Prix	60
	<i>Règle de trois; Score offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>	



2	Qualité	40
<p><i>La valeur technique des vélos sera analysée sur la base des fiches techniques détaillées des différents modèles, qui doivent être obligatoirement jointes à l'offre. Les exigences techniques minimales pour chaque type de vélo sont indiquées dans les clauses techniques.</i></p> <p><i>Lot 1: Vélos pliants: p.ex.:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>-le poids du vélo</i></li> <li><i>-la robustesse</i></li> <li><i>-la facilité pour plier le vélo</i></li> <li><i>-le confort d'utilisation sur la route (sur de courtes et de longues distances)</i></li> <li><i>-la possibilité de transporter du matériel de bureau léger (sur le porte-bagage ou dans une fonte)</i></li> <li><i>-l'encombrement du vélo une fois plié</i></li> <li><i>-le confort de déplacement du vélo plié</i></li> </ul> <p><i>Lot 2: Vélos électriques: p.ex.:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>-le poids du vélo</i></li> <li><i>-la maniabilité du vélo (lors des déplacements à pied et à vélo)</i></li> <li><i>-le temps de chargement</i></li> <li><i>-l'autonomie: minimum 8Ah</i></li> <li><i>-le confort: possibilité d'adapter le vélo et de le régler en fonction du sexe et de la taille, fourche avant suspendue, etc.</i></li> </ul> <p><i>Lot 3: Vélos de ville: p.ex.:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><i>-la robustesse</i></li> <li><i>-le confort d'utilisation sur la route</i></li> <li><i>-le poids du vélo entièrement équipé ne peut dépasser 18kg (hors cadenas de vélo en U)</i></li> <li><i>-la maniabilité du vélo</i></li> </ul>		
Pondération totale des critères d'attribution:		100

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du pouvoir adjudicateur.

## I.11 Variantes

Il est interdit de proposer des variantes libres.  
Aucune variante exigée ou autorisée n'est prévue.

## I.12 Options

Aucune option exigée ou autorisée n'est prévue.  
Il est interdit de proposer des options libres.

---

## I.13 Choix de l'offre

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse, déterminée en se fondant sur le meilleur rapport qualité / prix.

Par la présentation de son offre, le soumissionnaire accepte toutes les clauses du Cahier des Charges et renonce à toutes les autres conditions. Si le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'analyse des offres, que le soumissionnaire a ajouté des conditions qui rendent l'offre imprécise ou si le soumissionnaire émet des réserves quant aux conditions du Cahier des Charges, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de considérer l'offre comme substantiellement irrégulière.

### **Marché divisé en lots**

Le pouvoir adjudicateur a le droit de n'attribuer que certains lots et, éventuellement, de décider que les autres lots feront l'objet d'un ou plusieurs nouveaux marchés, au besoin selon un autre mode. Le soumissionnaire peut présenter une offre pour tous les lots.

Il est interdit de compléter l'offre en mentionnant une proposition d'amélioration consentie par le soumissionnaire sur chaque lot en cas de réunion de certains lots pour lesquels il remet offre.

Conformément à l'art. 76, §4, in fine de l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, l'adjudicateur se réserve le droit de régulariser une offre affectée d'une irrégularité substantielle, autre qu'une offre finale, avant d'entamer les négociations.

## II. Dispositions contractuelles

Cette deuxième partie fixe la procédure relative à l'exécution du marché.  
Pour autant qu'il n'y soit pas dérogé, l'arrêté royal du 14 janvier 2013 et ses modifications ultérieures établissant les règles générales d'exécution des marchés publics est d'application.

### II.1 Fonctionnaire dirigeant

**Lot 1 "Vélos pliants"**  
**Lot 2 "Vélos électriques"**  
**et Lot 3 " Vélos de ville ":**

L'exécution des fournitures se déroule sous le contrôle du fonctionnaire dirigeant :

Nom : Monsieur Patrick Engels  
Adresse : Bruxelles Environnement , Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles  
Téléphone : 02/775.76.08  
E-mail : pengels@leefmilieu.brussels

Le surveillant des fournitures :

Nom : Madame Olivia De Vos  
Adresse : Bruxelles Environnement , Avenue du port 86C/3000 à 1000 Bruxelles  
Téléphone : 02/435 4804  
E-mail : odevos@leefmilieu.brussels

### II.2 Sous-traitants

Le soumissionnaire peut faire valoir les capacités de sous-traitants ou d'autres entités. Dans ce cas, le soumissionnaire joint à son offre les documents utiles desquels ressort l'engagement de ces sous-traitants ou entités de mettre les moyens nécessaires à la disposition du soumissionnaire.

L'adjudicataire est tenu de travailler avec ces sous-traitants désignés lors de l'exécution du marché. Le recours à d'autres sous-traitants est soumis à l'accord préalable du pouvoir adjudicateur.

L'adjudicataire demeure responsable envers le pouvoir adjudicateur lorsqu'il confie tout ou partie de ses engagements à des sous-traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne lie aucun lien contractuel avec ces sous-traitants.

Ces sous-traitants ne peuvent se trouver dans un des cas d'exclusion visés à l'article 67 de la loi du 17 juin 2016, hormis le cas où l'entrepreneur, le fournisseur ou le prestataire de services concerné, conformément à l'article 70 de la loi, démontre vis-à-vis de l'adjudicateur avoir pris les mesures suffisantes afin de prouver sa fiabilité.

---

## II.3 Assurances

L'adjudicataire contracte les assurances couvrant sa responsabilité en matière d'accidents de travail et sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers lors de l'exécution du marché.

Dans un délai de trente jours à compter de la conclusion du marché, l'adjudicataire justifie qu'il a souscrit ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie requise par les documents du marché.

A tout moment durant l'exécution du marché, l'adjudicataire produit cette attestation, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur.

---

## II.4 Cautionnement

### **Lot 1 "Vélos pliants" et Lot 3 " Vélos de ville ":**

Aucun cautionnement ne sera exigé pour ce marché.

### **Lot 2 " Vélos électriques ":**

Le cautionnement suivant est exigé :

5% du montant initial du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure.

Le cautionnement est libéré dans son entièreté après la réception provisoire (à moins qu'il n'y ait des raisons de libérer le cautionnement partiellement).

Le cautionnement doit être constitué dans les 30 jours de calendrier suivant le jour de la conclusion du marché. La preuve de la constitution du cautionnement doit être envoyée à l'adresse du pouvoir adjudicateur.

Lorsque l'adjudicataire ne constitue pas le cautionnement dans les délais prévus, les dispositions prévues à l'article 29 de l'arrêté royal du 14 janvier 2013 pourront être appliquées.

La demande de l'adjudicataire de procéder à la réception tient lieu de demande de libération du cautionnement.

---

## II.5 Clause de réexamen : Révisions de prix

Il n'y a pas de révision des prix pour ce marché.

---

## II.6 Délai de livraison

**Lot 1 "Vélos pliants"  
et Lot 2 "Vélos électriques"  
et Lot 3 "Vélos de ville":**

Délai en mois: 12 mois

Le délai de livraison est de 5 semaines maximum

---

## II.7 Délai de paiement

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification de 30 jours de calendrier à compter de la date de livraison pour procéder aux formalités de réception. Ce délai prend cours le lendemain de l'arrivée des fournitures à destination, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit en possession du bordereau ou de la facture.

Le paiement du montant dû au fournisseur est effectué dans les 30 jours de calendrier à compter de la date de fin de la vérification, pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que des autres documents éventuellement exigés. Ladite facture vaut déclaration de créance.

### Facturation :

Les factures doivent être établies et adressées au siège social de Bruxelles Environnement, à l'attention de la comptabilité, Avenue du Port 86C/3000, B-1000 Bruxelles et renseigner notre numéro d'entreprise BE 0236.916.956.

L'envoi doit se réaliser soit:

- par voie postale,
- via la plateforme Mercurius pour la facturation électronique
- par le biais de l'envoi d'une version pdf de la facture à l'adresse mail [invoice@environnement.brussels](mailto:invoice@environnement.brussels).

---

## II.8 Délai de garantie

### **Lot 1 "Vélos pliants" et Lot 3 "Vélos de ville"**

Le délai de garantie pour ces fournitures est de 12 mois calendrier.

Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire au lieu de livraison.

Minimum 5 ans sur le cadre

Minimum 1 an sur les pièces mécaniques

### **Lot 2 "Vélos électriques ":**

Le délai de garantie pour ces fournitures est de 24 mois calendrier.

Le délai de garantie prend cours à compter de la date de réception provisoire au lieu de livraison.

Minimum 5 ans sur le cadre

Minimum 2 ans sur le moteur et la batterie

---

## II.9 Réception provisoire

A l'expiration du délai de vérification, il est selon le cas dressé un procès-verbal de réception provisoire ou de refus de réception.

---

## II.10 Réception définitive

La réception définitive a lieu à l'expiration du délai de garantie. Elle est implicite lorsque la fourniture n'a pas donné lieu à réclamation pendant ce délai. Lorsque la fourniture a donné lieu à réclamation pendant le délai de garantie, un procès-verbal de réception ou de refus de réception définitive est établi dans les quinze jours précédant l'expiration dudit délai.

---

## II.11 Ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/2, alinéa 4, du Code pénal social, dans laquelle il est informé qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce que l'autorité adjudicatrice donne un ordre contraire.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification, visée à l'article 49/2, alinéas 1er et 2, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/12 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, qu'il occupe en Belgique un ou plusieurs ressortissants d'un pays tiers en séjour illégal.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant occupe un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal ;
- 2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'entreprise est habilitée à résilier le contrat ;
- 3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

---

## **II.12 Rémunération due à ses travailleurs**

Lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant reçoit copie de la notification visée à l'article 49/1, alinéa 3, du Code pénal social, par laquelle il est informé d'un manquement grave à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit, cet adjudicataire ou sous-traitant s'abstient, avec effet immédiat, de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, et ce jusqu'à ce qu'il présente la preuve à l'autorité adjudicatrice que les travailleurs concernés ont reçu l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même lorsque l'adjudicataire ou sous-traitant est informé :

- soit par l'adjudicataire ou par l'autorité adjudicatrice selon le cas de ce qu'ils ont reçu la notification visée à l'article 49/1, alinéa 1er, du Code pénal social, concernant cette entreprise ;
- soit via l'affichage prévu par l'article 35/4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs.

Par ailleurs, l'adjudicataire ou sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance qu'il conclurait éventuellement, une clause stipulant que :

- 1° le sous-traitant s'abstient de se rendre encore au lieu d'exécution du marché ou de poursuivre l'exécution du marché, lorsqu'une notification établie en exécution de l'article 49/1 du Code pénal social révèle que ce sous-traitant manque gravement à son obligation de payer dans les délais, à ses travailleurs, la rémunération à laquelle ceux-ci ont droit ;
- 2° le non-respect de l'obligation visée au point 1° est considéré comme un manquement grave dans le chef du sous-traitant, à la suite duquel l'adjudicataire est habilité à résilier le contrat ;
- 3° le sous-traitant est tenu d'insérer, dans les contrats de sous-traitance, une clause analogue à celle visée aux points 1° et 2° et d'assurer que de telles clauses soient également insérées dans les contrats de sous-traitance ultérieurs.

## III. Description des exigences techniques

### Lot 1: Vélo pliant

#### a) Vélo pliant

Ces vélos, dont l'usage est prévu dans le cadre de déplacements professionnels, doivent être munis d'un système de pliage qui protège les phares, les câbles et autres, et permet d'éviter, en position pliée, que la chaîne et le dérailleur entrent en contact avec les vêtements de l'utilisateur.

Les vélos doivent répondre au code de la route en vigueur en Belgique et doivent avoir une certification CE.

Tous les vélos doivent être fournis avec un manuel en français et en néerlandais.

#### Caractéristiques du cadre de vélo

- cadre en acier
- robuste
- couche laquée résistante aux rayures
- pas d'autocollant
- couleur blanche

#### Fourche

Fourche fixe

#### Éclairage

Eclairage avant et arrière (avec réflecteurs intégrés) alimenté via une dynamo moyeu Lampe avec leds à l'avant

#### Protection de la chaîne

Protection de la chaîne au niveau du pignon

#### Pneus

Pneu renforcé avec bande antifuite et bandes réfléchissantes

#### Porte-bagage

Charge jusqu'à +/-10 kg

#### Axe de pédalier

- Simple plateau
- Pédales en métal avec dispositif antiglisse et munies de réflecteurs

#### Freins

V-brakes/freins à patins ou doubles étriers de frein

#### Câbles de frein et câbles de vitesses

Les câbles de frein et de vitesses doivent être en acier inoxydable. Les gaines de câbles ne peuvent pas être compressibles et la finition intérieure doit être en plastique.

#### Garde-boues

Garde-boue en matériau souple et incassable

#### Guidon

Conçu pour un usage en ville

#### Vitesses



Minimum 6 vitesses

Distance pour 1 tour de l'axe du pédalier:

- moins de 2,75 m pour la plus petite vitesse
- plus de 6,5 m pour la plus grande vitesse

#### Roues

16 inch (compromis idéal entre compacité et performances de roulage)

Pas de fixation rapide pour les roues (roues fixées avec des boulons)

#### Selle

- Selle unisexe confortable
- Grande résistance à la déchirure
- Suspension standard pour un utilisateur de  $\pm 80$  kg

#### Déplacement du vélo pliant:

Il doit être possible de déplacer le vélo pliant sans le soulever (sur les roues ou des roulettes intégrées), pour plus d'efficacité pour les gens qui voyagent en train.

#### Garantie

Minimum 5 ans sur le cadre

Minimum 1 an sur les pièces mécaniques

#### **b) Cadenas de vélo**

Le vélo doit être fourni avec un cadenas de vélo souple avec des articulations à rivets, pouvant être fixé au cadre dans une housse.

Le cadenas doit être suffisamment grand pour que l'utilisateur puisse fixer le vélo à un objet fixe.

#### **c) Fonte**

Fonte amovible, adaptée au transport d'un laptop et étanche ou munie d'une protection contre la pluie; doit être adaptée au vélo et être dotée d'un système de fixation spécifique. Capacité de 19 litres minimum.

### **III.2. Lot 2: Vélo électrique**

#### **a) Vélo électrique**

Les vélos doivent répondre au code de la route en vigueur en Belgique et doivent avoir une certification CE.

Tous les vélos doivent être fournis avec un manuel en français et en néerlandais.

#### Caractéristiques du cadre de vélo

- Cadre mixte en aluminium ou en acier
- Taille: S, M, L et XL
- Fourche en aluminium ou en acier
- Couche laquée résistante aux rayures
- Finition laquée
- Couleur: blanc

#### Fourche

Fourche suspendue

#### Éclairage

Eclairage avant et arrière (avec réflecteurs intégrés) raccordé au système d'assistance au pédalage. La lampe à l'avant est fixée par une plaque en métal, elle-même fixée à la fourche.

### Protection de la chaîne

Protection de la chaîne permettant de démonter facilement la roue arrière.

### Pneus

- Largeur: minimum 28 mm
- Pneu résistant aux fuites, avec bande en caoutchouc renforcé dans la structure et bande réfléchissante
- Chambre à air avec valve de type français ou de type voiture

### Porte-bagage

Porte-bagage à l'arrière avec rebord droit et protection de la roue, charge minimale de 25 kg, servant aussi de logement pour la batterie.

### Axe de pédalier

- Un simple plateau
- Pédales en métal avec dispositif antiglisse et munies de réflecteurs

### Freins

Freins à disque ou leviers et étriers de frein de type V-Brake; pas de type Cantilever.  
Leviers de frein en aluminium  
Blocs de frein de haute qualité (le cas échéant)

### Câbles de frein et câbles de vitesses

Les câbles de frein et de vitesses doivent être en acier inoxydable. Les gaines de câbles ne peuvent pas être compressibles et la finition intérieure doit être en plastique.

### Garde-boues

- Garde-boues Fixation au cadre par des vis (avec des parties métalliques) et forme en U en aluminium d'une seule pièce, avec vis centrale (pas de clips)

### Guidon

- Barre de guidon de type urbain, grande résistance, position de ville
- Poignées avec ouverture d'un côté (pas d'ouverture des deux côtés avec bouchon aux extrémités) + poignées confortables avec soutien de la paume des mains, résistantes aux salissures (noires), dotées d'un système évitant une sensation collante sous l'effet de la transpiration
- Tige du guidon réglable

### Vitesses

- Transmission à 6 vitesses ou plus, intégrée dans l'axe
- Shifter adapté
- Passage souple

### Roues

- Diamètre: 28 inch (622 mm)
- Au moins 32 rayons
- Jante à double paroi en aluminium avec double œillet
- Moyeu de plein axe à l'avant et à l'arrière, pas de fixation rapide des roues (roues fixées par des boulons).

### Selle

- Fixation de la tige de selle par une vis, pas de suspension
- Réglage du bloc de selle avec une vis centrale
- Selle unisexe, grande résistance aux déchirures
-

### Batterie

- Positionnée sur le porte-bagage
- Batterie de type Lithium-Ion
- Autonomie minimale: 8 Ah
- Puissance minimale: 36 V / 288 Wh
- Batterie amovible et verrouillable
- Connexion automatique de la batterie au câblage (sans raccordement spécifique)
- Si le système de mise en marche de la batterie fonctionne avec une clé, la clé doit être la même pour le verrouillage et l'activation.

### Position du moteur et transmission

- Le moteur est central
- Le moteur actionne le plateau.

### Type d'assistance au pédalage et de tableau de commande

- Système avec capteur de puissance (ou capteur de pression) ou avec capteur de mouvement
- Tableau de commande:
- ° avec lcd
  - ° qui permet également d'adapter l'assistance au pédalage souhaitée (minimum 3 modes)
  - ° et avec:
    - état de charge de la batterie
    - vitesse actuelle
    - kilométrage total du vélo

### Equipement

- Garde-boues Fixation au cadre par des vis (avec des parties métalliques) et forme en U en aluminium d'une seule pièce, avec vis centrale (pas de clips)
- Garde-chaîne
- Eclairage avant et arrière (avec réflecteurs intégrés) raccordé au système d'assistance au pédalage. La lampe à l'avant est fixée par une plaque en métal, elle-même fixée à la fourche
- Porte-bagage à l'arrière avec rebord droit et protection de la roue, charge minimale de 25 kg, servant aussi de logement pour la batterie.
- Une béquille: en acier d'une seule pièce
- Sonnette avec fixation à visser

### **Garantie**

Minimum 5 ans sur le cadre

Minimum 2 ans sur le moteur et la batterie

### **b) Cadenas de vélo**

Le vélo doit être fourni avec:

- un cadenas de vélo qui peut être fixé au cadre et qui permet à l'utilisateur de fixer le vélo à un objet fixe: cadenas antivol en forme de U, au moins de catégorie quatre étoiles selon <http://www.stichtingart.nl>
- une serrure à combinaison fixée sur la roue arrière

### **c) Fonte**

Fonte étanche, amovible et adaptée au transport d'un laptop; doit être adaptée au vélo et avoir un système de fixation spécifique. Capacité de 19 litres minimum.

## **III.3. Lot 3: Vélo de ville**

## a) Vélo de ville

Les vélos doivent répondre au code de la route en vigueur en Belgique et doivent avoir une certification CE.

Les vélos doivent répondre aux normes suivantes (ou norme équivalente):

- NBN EN 14766: Bicyclettes tout terrain - Exigences de sécurité et méthode d'essai

Tous les vélos doivent être fournis avec un manuel en français et en néerlandais.

### Caractéristiques du cadre de vélo

- cadre en aluminium ou en acier: modèle homme, modèle dame
- taille: S, M, L et XL
- fourche fixe en aluminium ou en acier
- pas d'autocollant
- couche laquée résistante aux rayures
- finition laquée
- couleur: blanc

### Fourche

La fourche avant est réglable, équipée d'un amortisseur et doit contribuer à la stabilité et au confort de roulage.

### Éclairage

- éclairage avant et arrière (avec réflecteurs intégrés) alimenté via une dynamo moyeu. La lampe à l'avant est fixée par une plaque en métal, elle-même fixée à la fourche

### Protection de la chaîne

Le vélo est équipé d'un garde-chaîne révoluer.

Protecteur de chaîne ou garde-chaîne complet pouvant être facilement démonté en cas de crevaison.

### Pneus

- largeur: minimum 28 mm
- pneu résistant aux fuites, avec bande en caoutchouc renforcé dans la structure et bande réfléchissante
- chambre à air avec valve de type français ou de type voiture

### Porte-bagage

Le vélo est équipé d'un porte-bagage en aluminium suffisamment solide, charge minimale 25 kg

### Pédalier

- pédales en métal avec dispositif antiglisse et munies de réflecteurs.

### Freins

- freins à disque ou leviers et étriers de frein de type V-Brake; pas de type Cantilever.
- poignées de frein en aluminium

### Câbles de frein et câbles de vitesses

Les câbles de frein et de vitesses doivent être en acier inoxydable. Les gaines de câbles ne peuvent pas être compressibles et la finition intérieure doit être en plastique.

### Garde-boues

- Garde-boue. Fixation au cadre par des vis (avec des parties métalliques) et forme en U en aluminium d'une seule pièce, avec vis centrale (pas de clips)
- Les garde-boues doivent être en plastique.

### Guidon

- barre du guidon de type urbain et autre type adapté à une conduite plus sportive
- poignées avec ouverture d'un côté (pas d'ouverture des deux côtés avec un bouchon aux extrémités)
- tige du guidon réglable
- guidon classique et confortable avec tige réglable et poignées ergonomiques munies d'un dispositif antiglis

### Vitesses

- transmission à 7 vitesses minimum, intégrée dans l'axe
- passage souple
- shifter adapté

### Roues

- diamètre: 28 inch (622 mm)
- au moins 32 rayons
- jante à double paroi en aluminium avec double œillet
- moyeu de plein axe à l'avant et à l'arrière, pas de fixation rapide des roues (roues fixées par des boulons).

### Selle

- fixation de la tige de selle par une vis, pas de suspension
- réglage du bloc de selle avec une vis centrale
- selle unisexe confortable et résistante aux déchirures

### Equipement

- garde-boue. Fixation au cadre par des vis (avec des parties métalliques) et forme en U en aluminium d'une seule pièce, avec vis centrale (pas de clips)
- protecteur de chaîne ou garde-chaîne complet
- éclairage avant et arrière (avec réflecteurs intégrés) alimenté via une dynamo moyeu. La lampe à l'avant est fixée par une plaque en métal, elle-même fixée à la fourche
- porte-bagage, charge minimale 25 kg
- béquille centrale en acier d'une seule pièce
- sonnette avec fixation à visser
- le vélo doit être équipé d'une sonnette, d'une pompe à vélo, d'un élastique à bagage et d'une béquille stable

### **Garantie**

- Minimum 5 ans sur le cadre
- Minimum 1 an sur les pièces mécaniques

#### **b) CADENAS DE VELO**

Le vélo doit être fourni avec:

- un cadenas de vélo qui peut être fixé au cadre et qui permet à l'utilisateur de fixer le vélo à un objet fixe: cadenas antivol en forme de U, au moins de catégorie quatre étoiles selon <http://www.stichtingart.nl>
- une serrure à combinaison fixée sur la roue arrière
- le vélo doit être fourni avec un cadenas de vélo pouvant être fixé au cadre dans une housse
- le cadenas de vélo doit être suffisamment grand pour permettre à l'utilisateur de fixer le vélo à un objet fixe

#### **C) FONTE**

Fonte étanche, amovible et adaptée au transport d'un laptop; doit être adaptée au vélo et avoir un système de fixation spécifique. Capacité de 19 litres minimum.



## **ANNEXE A : FORMULAIRE D'OFFRE**

OFFRE DE PRIX POUR LE MARCHÉ AYANT POUR OBJET  
"FOURNITURE DE VELOS DE SOCIETE DESTINES AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE BRUXELLES  
ENVIRONNEMENT "

Procédure négociée sans publication préalable

*Important : ce formulaire doit être complété dans son intégralité, et signé par le soumissionnaire. Le montant total de l'offre doit être complété en chiffres ET en toutes lettres.*

### Personne physique

Le soussigné (nom et prénom) :

Qualité ou profession :

Nationalité :

Domicile (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

### **Soit (1)**

### Personne morale

La firme (dénomination, raison sociale) :

Nationalité :

ayant son siège à (adresse complète) :

Téléphone :

GSM :

Fax :

E-mail :

Personne de contact :

représentée par le(s) soussigné(s) :

(Les mandataires joignent à leur offre l'acte authentique ou sous seing privé qui leur accorde ses pouvoirs ou une copie de la procuration. Ils peuvent se borner à indiquer le numéro de l'annexe du Moniteur belge qui a publié l'extrait de l'acte concerné.)

### **Soit (1)**

### Groupement d'opérateurs économiques

Les soussignés en groupement d'opérateurs économiques pour le présent marché (nom, prénom, qualité ou profession, nationalité, siège provisoire) :

S'ENGAGE(NT) À EXÉCUTER LE MARCHÉ CONFORMÉMENT AUX CLAUSES ET CONDITIONS DU  
CAHIER DES CHARGES DU MARCHÉ PUBLIC SUSMENTIONNÉ (2018D0409) :

### **Lot 1 " Vélos pliants "**

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)



.....  
(en lettres, TVA comprise)

.....  
.....

**Lot 2 " Vélos électriques "**

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)

.....  
(en lettres, TVA comprise)

.....  
.....

**Lot 3 " Vélos de ville "**

pour un montant de :

(en chiffres, TVA comprise)

.....  
(en lettres, TVA comprise)

.....  
.....

Informations générales

Numéro d'immatriculation à l'ONSS :  
Numéro d'entreprise (en Belgique uniquement) :

Sous-traitants

Il sera fait appel à des sous-traitants : OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Personnel

Du personnel soumis à la législation sociale d'un autre pays membre de l'Union européenne est employé :

OUI / NON (*biffer les mentions inutiles*)

Cela concerne le pays membre de l'UE suivant :

Paiements

Les paiements seront effectués valablement par virement ou versement sur le compte (IBAN/BIC) ..... de l'institution financière ..... ouvert au nom de .....

### Attestations

A cette offre je joins/nous joignons :

- \* Une attestation délivrée par l'autorité compétente confirmant que le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, jusque et y compris le dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation ou de réception des offres, conformément aux dispositions de la loi belge ou celles du pays où les employés sont établis.
- \* En application de l'article 62 §2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation ONSS à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.
- \* Une attestation confirmant que le candidat ou le soumissionnaire est en règle quant à ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale des travailleurs indépendants, le cas échéant.
- \* En application de l'art. 63 de l'AR du 18 avril 2017, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales selon les dispositions légales du pays où il est établi. Pour un candidat ou soumissionnaire belge cela concerne le respect des obligations fiscales auprès du SPF Finances.
- \* En application de l'art. 63 §2 de l'AR du 18 avril 2017, le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.
- \* Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent dont il résulte que le soumissionnaire :
  - n'est pas en état de faillite ou de liquidation ;
  - n'a pas fait l'aveu de sa faillite et ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire.
- \* Le soumissionnaire belge n'est pas obligé d'ajouter une attestation de non-faillite à son offre. Le pouvoir adjudicateur se renseignera lui-même.

### Documents à joindre à l'offre

À cette offre, sont également joints :

- les documents datés et signés, que le cahier des charges impose de fournir ;
- les modèles, échantillons et autres informations, que le cahier des charges impose de fournir.

### **Signature du formulaire d'offre et de l'inventaire**

Le formulaire d'offre et l'inventaire doivent être signés par la personne compétente, conformément à la législation et la jurisprudence du C.E. (voir Informations générales).

Fait à .....

Le .....

Le soumissionnaire,

Signature : .....

Nom et prénom : .....

Fonction : .....

**(1) Biffer les mentions inutiles**

**ANNEXE B : INVENTAIRE****"FOURNITURE DE VELOS DE SOCIETE DESTINES AUX MEMBRES DU PERSONNEL DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT "****Lot 1 "Vélos pliants"**

N°	Description	Type	Unité	Q	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
1	Vélo pliant homme	QP	pièce	14		
2	Vélo pliant dame	QP	pièce	9		
3	Cadenas de vélo	QP	pièce	23		
4	Fonte	QP	pièce	23		
<b>Total lot 1 HTVA :</b>						
<b>TVA 21% :</b>						
<b>Total lot 1 TVAC :</b>						
<i>Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doivent être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.</i>						
Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.						
Fait à ..... le ..... Fonction: .....						
Nom et prénom: ..... Signature:						

**Lot 2 "Vélos électriques"**

N°	Description	Type	Unité	Q	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
1	Vélo électrique homme	QP	pièce	18		
2	Vélo électrique dame	QP	pièce	14		
3	Cadenas de vélo	QP	pièce	32		
4	Cadenas de vélo	QP	pièce	32		
5	Ordinateur de bord	QP	pièce	1		
<b>Total lot 2 HTVA :</b>						
<b>TVA 21% :</b>						
<b>Total lot 2 TVAC :</b>						
<i>Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doivent être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.</i>						
Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.						
Fait à ..... le ..... Fonction: .....						
Nom et prénom: ..... Signature:						

**Lot 3 "Vélos de ville"**

N°	Description	Type	Unité	Q	PU en chiffres HTVA	Total HTVA
1	Vélo de ville homme	QP	pièce	5		
2	Vélo de ville dames	QP	pièce	1		
3	Cadenas de vélo	QP	pièce	6		
4	Fonte	QP	pièce	6		
<b>Total lot 3 HTVA :</b>						
<b>TVA 21% :</b>						
<b>Total lot 3 TVAC :</b>						
<i>Les prix unitaires doivent être mentionnés avec 2 chiffres après la virgule. La quantité de produits x le prix unitaire doivent être à chaque fois arrondis à 2 chiffres après la virgule.</i>						
Vu, vérifié et complété avec les prix unitaires, les totaux partiels et le total global qui ont servi à déterminer le montant de mon offre de ce jour, pour être joint à mon formulaire d'offre.						
Fait à ..... le ..... Fonction: .....						
Nom et prénom: ..... Signature:						

**Légende :**

o **QP ou Q.P.** : un poste à **quantité présumée**. Ceci signifie que la quantité du poste ne peut être définie avec précision à l'avance dans le CSCH et qu'il ne peut donc être donné qu'une approximation. Pendant l'exécution, cette quantité peut s'avérer supérieure ou inférieure à la quantité présumée signifiée donc dans le CSCH. Lors du décompte final, le décompte de tous les QP est toujours fait séparément.

o **QF ou Q.F.** : un poste à **quantité forfaitaire**. Ceci signifie que la quantité du poste est définie avec exactitude dans le CSCH et ne peut en aucun cas être dépassée pendant l'exécution, sauf suite à l'approbation d'un décompte.

o **PT / PG** : un **poste à prix total / global**. La quantité est 1, le prix total du poste est donné.

o **MF** : un **poste à montant fixe**. Ceci signifie que le montant est fixé à l'avance et qu'il sera le même dans toutes les offres, p.ex. pour les essais.

o **SR** : une somme réservée. Ici aussi, le montant est fixé à l'avance et sera le même dans toutes les offres, p.ex. pour des travaux supplémentaires. Cette somme ne sera typiquement pas entièrement utilisée.

N'est pas sensible à la casse (majuscules). Si non complété, 3P suppose qu'il s'agit d'une quantité présumée (QP).

o **PM** : un **poste pour mémoire**. Ceci est une ligne où l'on n'ajoute pas d'estimation ou de quantité, mais utilisée à titre informatif. (par exemple: pour mentionner quels

éléments sont inclus dans les postes ci-dessus). Si l'on ajoute une estimation et une quantité, ce poste sera repris dans la liste des postes du métré, mais le prix n'est pas comptabilisé dans l'estimation ou l'offre (et n'est pas montré au soumissionnaire).